

De la participation des troupes suisses à l'invasion de la France par les Alliés en 1815

Autor(en): **Cart, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **18 (1910)**

Heft 9

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DE LA PARTICIPATION DES TROUPES SUISSES

à l'invasion de la France par les Alliés en 1815.

Un historien français a cru pouvoir résumer en ces termes l'histoire militaire de la France en 1812 et 1813 : « En 1812, l'armée française succomba sous les rigueurs des saisons ; en 1813, elle fut victime de la trahison de ses alliés ¹ ». Ce résumé, trop succinct, aurait pu, à quelques égards, embrasser aussi les années 1814 et 1815. Si, dès 1812, les assises du grand empire napoléonien paraissent fortement ébranlées, tout, dans les années qui suivent, fait pressentir un colossal effondrement. Nous savons quelles en ont été les conséquences immédiates pour la Suisse et nous n'avons pas à rappeler ici des faits suffisamment connus. En comparaison des prodigieux événements qui ont caractérisé cette période de l'histoire européenne, l'épisode sur lequel nous allons revenir n'apparaîtra sans doute pas comme ayant eu une grande importance. Il n'est cependant pas sans offrir quelque intérêt, en raison même des exigences des puissances alliées au jour où leurs armées victorieuses envahissaient le territoire français, et l'on peut se demander jusqu'à quel degré ces exigences se seraient élevées si la marche en avant de ces armées eût été contrariée par de sérieux échecs ? Un rapide coup-d'œil, jeté sur les événements qui ont suivi la bataille de Leipzig et qui ont abouti à celle de Waterloo, ne me semble donc pas être un hors-d'œuvre.

¹ A. Hugo, *Histoire de l'empereur Napoléon*, 1837, p. 401.

I

Tandis que les journées des 18 et 19 octobre 1813 ouvraient aux armées alliées les portes de la France, une Diète extraordinaire siégeant à Zurich se hâtait, le 18 novembre, de proclamer que la Suisse demeurerait neutre entre les puissances belligérantes. Pour garantir cette neutralité, elle envoyait à la frontière 12,000 hommes placés sous le commandement de l'ancien landamman de Watteville dont le patriotisme et le courage étaient incontestables, mais qui était à la fois trop âgé et trop dépourvu d'expérience militaire. Ce choix devait donc avoir des conséquences fâcheuses.

La Suisse étant l'un des chemins — et des plus ouverts — qui conduisaient en France, le seul moyen vraiment efficace de faire respecter sa neutralité aurait été de faire appel à toutes les forces vives de la nation, et de présenter ainsi aux alliés le spectacle d'un peuple décidé à défendre victorieusement la terre de ses aïeux ou à renouveler les scènes mémorables de St-Jacques ¹. Mais cet avis du sage avoyer de Mulinen n'éveilla aucun écho au sein de la Diète. Les quelques troupes, levées pour la forme, semblait-il, et, en tout cas, insuffisantes, furent licenciées sans avoir eu l'occasion de montrer ce dont elles étaient capables. Dans la soirée du 20 décembre 1813, l'ordre était donné d'effectuer sans délai une retraite que quelques compagnies accomplissaient déjà sans attendre le commandement supérieur, tandis que d'autres, navrées de l'offense que subissait la patrie, protestaient, sous une forme aussi violente qu'inutile, en brisant leurs armes. Les Vaudois, en particulier, partageaient l'indignation de leur brave colonel — plus tard

¹ Conf. Ch. Monnard, *Hist. de la Confédération suisse*, XVIII, p. 244.

général — Guiguer, de Prangins, qui envisageait comme anéanti l'honneur de la patrie.

Le 20 décembre, avant minuit, l'avant-garde de l'armée alliée passait le Rhin à Bâle et, le 29, la Diète déclarait dissous l'*Acte de médiation*. Cent trente mille Autrichiens traversèrent la Suisse marchant par Bâle sur Belfort, par Neuchâtel sur la Franche-Comté, par Lausanne et Genève sur Lyon. Neuchâtel, Genève, le Valais voyaient ainsi se rompre brusquement le lien qui, pendant quelques années, les avait rattachés à la France. Le 27 décembre, le baron de Bry, préfet impérial du Doubs, écrivait de Besançon au ministre de l'intérieur :

M. de Lespérut, gouverneur de Neuchâtel (pour le prince Berthier), arrivé le 26 à Besançon, a annoncé que les Autrichiens et les Bavares s'étaient emparés de la principauté au nom des puissances alliées. M. de Lespérut est sorti de la ville au moment où l'ennemi y entra par une porte opposée. Il pensait qu'une colonne des mêmes troupes devait traverser la Suisse pour se rendre à Genève¹.

Le 31 décembre, en effet, Genève recouvrait son indépendance. De courageux citoyens, faisant d'avance le sacrifice de leur vie, se mettaient à la tête du mouvement d'émancipation et proclamaient avec enthousiasme la reconstitution de la République genevoise, tandis que le général autrichien Bubna, apparaissait avec ses troupes comme le garant de cette indépendance. Ces mêmes troupes venaient de contribuer à l'affranchissement du Valais.

II

Les premiers mois de l'année 1814 devaient être témoins des prodiges d'habileté et d'héroïsme accomplis par Napoléon et son armée attaqués de toutes parts par les innombrables cohortes des Alliés. Mais, le 31 mars, Paris capitulait;

¹ Archives nationales F, c. III (Doubs).

le 14 avril, l'empereur abdiquait et, quelques jours plus tard, faisait voile pour l'île d'Elbe où il ne devait pas rester longtemps. Pendant son séjour dans cette île, ses partisans, en France et ailleurs, travaillaient de tout leur pouvoir à discréditer le régime que la rentrée des Bourbons venait de restaurer. Entre les pays limitrophes, la Suisse était tout spécialement surveillée. C'est dans le canton de Vaud qu'un frère de l'empereur, Joseph, ex-roi d'Espagne, avait trouvé un refuge, et sa présence, non loin de la frontière française, inquiétait les autorités de ce pays. Le 15 février 1815, le comte de Scey, préfet du Doubs, écrivait de Besançon à l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur :

A la réception d'un courrier arrivé par la voie d'Italie à Joseph Buonaparte à Prangins, il a quitté l'espèce de retraite où il vivait et a fait une cavalcade pompeuse jusqu'à Lausanne, suivi d'environ quarante personnes ; y est resté 24 heures et a repris une autre route pour retourner à Prangins, en affectant un air très satisfait.

Ses émissaires ont recommencé leurs démarches ; divers préparatifs ont eu lieu dans le canton de Vaud où l'on fait circuler les bruits les plus extravagants sur les affaires d'Italie. Le canton de Berne a cru devoir prendre quelques précautions contre une attaque des Vaudois. Les troupes ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher. Une lettre écrite de Vienne par M. De la Harpe à ses amis du canton de Vaud, semble avoir occasionné cette nouvelle effervescence. On cherche à la propager jusque sur les frontières de ce département et d'y accréditer les nouvelles d'Italie, mais cela produit peu d'effet, même sur notre très nombreuse garnison ¹.

Le 14 mars, le même préfet du Doubs, écrivant encore au ministre de l'Intérieur, lui disait :

Les nouvelles de Suisse sont très satisfaisantes. Je reçois aujourd'hui une lettre de M. l'avoyer régnant de Berne qui m'annonce que le gouvernement de Genève, aussitôt après avoir appris le débarquement de Buonaparte, avait envoyé un courrier à la diète de Zurich et que le canton de Berne y avait député un de ses magistrats pour aller réclamer de la diète un appel national et une

¹ Archives nationales F., c. III.

organisation de forces défensives. L'attitude imposante que prendraient les cantons de Suisse, maintiendrait les partisans que Buonaparte peut encore avoir dans le canton de Vaud. On peut d'ailleurs compter sur le fidèle attachement des Bernois à la maison de Bourbon ¹.

La nouvelle terrifiante du départ subit de Napoléon de l'île d'Elbe et de son arrivée sur les côtes de Provence, devait augmenter les inquiétudes du gouvernement français à l'égard des réfugiés en Suisse et de Joseph Bonaparte en particulier. Ce frère de l'empereur, qui avait acheté la terre de Prangins et qui y résidait, instruit par le Conseil d'Etat vaudois des plaintes dont il était l'objet de la part du ministre de France, s'était éloigné pour un moment. A la date du 19 mars, un ordre d'avoir à quitter le canton lui était adressé mais ne lui parvenait pas. Averti clandestinement de ce qui le menaçait, il avait quitté Prangins. Le lendemain, 20 mars, son glorieux frère rentrait en triomphateur à Paris et reprenait les rênes du gouvernement. Le règne des Cent jours commençait.

La position de la Suisse, menacée par quatre corps d'armée français, devenait singulièrement délicate. La Diète, n'ayant pas reconnu Napoléon, rappelait dans leurs foyers ceux de ses régiments qui se trouvaient au service des Bourbons et qui, fidèles à leurs serments, avaient déjà refusé de servir l'empereur ². Les 600,000 soldats des alliés qui regagnaient

¹ Archives nationales F., c. III.

² A ce propos, je m'e suis trouvé en présence d'un petit problème historique pour la solution duquel les données m'ont manqué. Le voici : A la date du 29 février 1816, le préfet du Doubs écrivait au ministre de l'intérieur : « L'importance de Besançon comme place frontière exigerait l'arrivée des Suisses restés fidèles au Roi le 20 mars et qui sont encore réunis sur la frontière.. Aussi longtemps que la citadelle de cette ville ne sera pas gardée par des Suisses, le préfet ne peut répondre qu'un partisan hardi ne s'en empare (A. N. F., C. III) ». Si les régiments suisses, partis de Paris après le 20 mars 1815, sont encore en février 1816 à la frontière, comment s'expliquer un voyage aussi lent, même en admettant la marche à pied et d'innombrables étapes ?

lentement leurs patries respectives, faisaient volte-face et se disposaient à envahir de nouveau la France.

Le 6 mai, la Diète était sollicitée par les ministres d'Autriche, de Prusse, de Russie et d'Angleterre de donner son adhésion à une alliance que les puissances lui proposaient en vue de faire face au danger commun. En conséquence, et conformément à une convention datée du 20 du même mois, les Suisses devaient coopérer au plan des puissances pour rétablir l'ordre et assurer la paix en Europe. De leur côté, les puissances s'engageaient à secourir la Suisse dans le cas où elle ne serait pas en mesure de défendre elle-même ses propres frontières. Cette convention, qui permettait aux alliés le libre passage sur territoire suisse, ne fut pas acceptée sans hésitation par la Diète. Les Suisses se divisèrent. Berne voulait marcher sur la France. Au canton de Vaud, le Grand Conseil, sans discussion, par un vote unanime et silencieux, rejeta la convention, en même temps qu'il décidait d'envoyer à Genève des armes, des troupes et de ne rester en arrière d'aucun de ses confédérés dans l'accomplissement de ses devoirs envers la commune patrie ¹. Bâle, placée sous le canon de Huningue, adopta la même tactique. La Diète leva une armée de 40,000 hommes, l'échelonna sur la frontière de l'ouest et en confia le commandement à un adversaire de Napoléon, le vieux général de Bachmann, de Glaris. Trois divisions étaient cantonnées sur territoire vaudois, ayant à leur tête les colonels de Gady, Girard et d'Affry.

III

Le 18 juin, Napoléon, se confiant encore à une fortune devenue peu à peu insensible à ses sollicitations, venait, après une lutte héroïque et dans laquelle le grand capitaine

¹ L. Vulliemin, *Hist. de la Confédération suisse*, II, p. 331.

s'était surpassé lui-même, terminer, dans les champs de Waterloo, sa carrière politique et militaire. Le 22 juin, il abdiquait pour la seconde fois. Le 25, le général Lecourbe, commandant du corps d'observation du Jura, communiquait cette abdication au général Bachmann et l'invitait à des pourparlers, en même temps que le général de Laplane, à Pontarlier, adressait la même demande au colonel Gady, à Yverdon.

Cet état de choses ne devait pas mettre immédiatement fin aux hostilités. Les troupes françaises voisines de la frontière, surtout les corps francs, continuaient leurs provocations, pillaient des villages dans l'évêché de Bâle, faisaient des incursions sur le territoire helvétique, attaquaient à coups de feu les avant-postes des troupes fédérales. Et même encore le 28, le général Barbanègre lançait, depuis la forteresse d'Huningue, des bombes sur la ville de Bâle. Un parlementaire, envoyé par le colonel d'Affry, commandant la garnison de Bâle, dut reprocher au général français son barbare procédé.

Le 29 juin, Bachmann annonçait à l'armée suisse qu'il s'agissait de punir l'injure faite à la ville de Bâle. Sans attendre d'avoir reçu de la Diète une approbation formelle, mais, par un accord tacite avec son état-major, le vieux général ordonnait la prompte concentration des troupes qui, sans délai, franchissaient la frontière. C'est ainsi que 25,000 hommes, sous les ordres de Bachmann, de Castella de Berlens et de Nicolas Gady, de Fribourg, pénétraient en Franche-Comté.

Pour justifier cette invasion, on pouvait, à la vérité, invoquer le fait que la petite ville de Jougne, privée de défense et inquiétée par les corps-francs, avait demandé à Castella de mettre une garnison dans ses murs. Mais, tandis qu'une division prenait position à Jougne, une brigade s'avancait vers Pontarlier et cernait le fort de Joux. Dans les premiers jours

de juillet, 22,000 hommes occupaient le territoire français, Jougne, Pontarlier, les Brenets, Morteau, tandis que 6000 hommes, sous Ch. d'Affry, coopéraient au siège de Huningue par les Autrichiens.

Les contrées occupées par les troupes suisses étaient pauvres et il était difficile d'y pourvoir dans une mesure suffisante aux besoins matériels d'un si grand nombre de soldats. Ceux-ci, malgré les privations qu'ils enduraient, gardaient une sévère discipline. Cependant, peu à peu, ils se laissaient gagner par un mécontentement qui se trahissait de diverses manières. On comprenait toujours moins l'opportunité et l'utilité de cette occupation militaire. Dans ce même temps, la Diète, témoignant le désir de réduire l'effectif de l'armée à 15,000 hommes, Bachmann y consentit. Il demanda même l'évacuation totale du pays occupé et l'armée fut ramenée en deçà des frontières qu'elle continua à couvrir. Cependant, entre le général et la Diète, les relations demeuraient tendues et bientôt Bachmann, ainsi que Castella, son chef d'état-major, donnaient leur démission. Le premier était remplacé par le quartier-maître général Finsler.

IV

Dans le temps même où des troupes fédérales étaient cantonnées dans les contrées du département du Doubs limitrophes de la Suisse, l'arrondissement de Gex, dans le département de l'Ain, était occupé par deux compagnies de soldats suisses dont 40 hommes à la Faucille, 50 à Versoix et le restant à Gex.

Le 17 juillet, des fonctionnaires et des notables de Gex se réunissaient dans le but d'affirmer leur attachement à la France. Ils rappelaient en protestant que, le 5 juillet, un ordre du jour avait été donné au quartier-général à Berne,

par le général en chef des troupes de la Confédération helvétique ; ordre du jour duquel il résultait que des troupes suisses avaient été envoyées dans plusieurs districts limitrophes français ; que cette mesure avait été soi-disant inspirée soit par les agressions des corps français sur plusieurs villages de la Suisse, soit par la demande qui aurait été faite par plusieurs districts français afin de les garantir des malheurs auxquels ils étaient exposés de la part des corps débandés, soit enfin par les désordres qui s'étaient manifestés dans les districts mêmes.

Mais — assuraient les pétitionnaires — dans l'arrondissement de Gex, il n'y avait eu aucune agression contre le territoire suisse ou ses habitants ; la bonne harmonie avait toujours régné entre les deux Etats ; nul désordre ne s'était produit ; jamais la tranquillité n'avait été troublée.

Les pétitionnaires, constatant que le territoire de l'arrondissement était épuisé par suite du passage des armées autrichiennes, demandaient que le général Bachmann fût prié de retirer ses troupes auxquelles, en attendant, on fournirait « comme à des amis », ce qui leur serait nécessaire.

La délibération de ce jour devait être portée à la connaissance du général Bachman et à celle de l'ambassadeur de France auprès de la Diète helvétique. Elle était accompagnée de la signature du sous-préfet Balleidier¹.

Le préfet de l'Ain, le baron Baud, mis par cette communication du sous-préfet de Gex au courant de ce qui se passait dans cet arrondissement, en donnait à son tour avis au ministre des affaires étrangères par une lettre datée de Bourg, 20 juillet. Il rendait le ministre attentif aux inquiétudes des habitants de Gex sur les conséquences d'une démarche qu'ils considéraient comme l'indice de prétentions de la Suisse sur tout ou partie de l'arrondissement. Les

¹ Archives du ministère des affaires étrangères, *France et divers Etats*, 691.

fonctionnaires et les notables n'ont jamais, — disait le préfet — exprimé le désir d'être réunis à la Suisse; ils resteront inviolablement attachés à la France. En outre, on connaissait « l'incompatibilité bien prononcée entre le caractère, les mœurs, les usages des habitans de Gex et les Genevois », incompatibilité qui consistait même en une « inimitié insurmontable¹. »

En même temps donc que les troupes fédérales abandonnaient la ligne du Jura, elles quittaient l'arrondissement de Gex qu'elles avaient, semble-t-il, occupé sans motifs plausibles.

V

Dans le cours de cette intervention militaire, diverses circonstances donnèrent malheureusement lieu à un conflit assez aigu entre le gouvernement du canton de Vaud et quelques-uns des chefs placés à la tête des troupes cantonnées à Yverdon et dans les environs.

A la date du 12 juillet 1815, le Conseil d'Etat vaudois adressait à la Haute Diète une lettre importante et qui n'était pas la première que les deux autorités eussent échangée entre elles. Le 31 mai déjà, le Conseil d'Etat s'était plaint de la conduite du colonel Girard et la Diète avait invité le général en chef à employer cet officier supérieur hors du canton. Ce déplacement s'était effectué le 4 juillet, mais le Conseil d'Etat n'en était avisé que le 8. Il estimait que si la décision de la Diète avait été prise à temps, bien des *excès* auraient été évités. Cependant, quoiqu'il ne fût plus possible de revenir en arrière, le Conseil d'Etat envisageait comme utile de placer sous les yeux de la Diète l'histoire de quelques-uns de ces excès. Voici donc la majeure partie de la lettre du Conseil d'Etat.

¹ A. E. idem,

« Le colonel Girard, voyant que, malgré les plaintes faites contre lui, rien ne s'opposait à sa volonté, a naturellement dû croire que tout lui était permis. Nous ne rappellerons pas que huit jours après nos réclamations auprès du général, il avait insulté un fonctionnaire qui se promenait paisiblement avec des femmes. Nous ne rappellerons pas plusieurs traits de cette espèce et de nouvelles injures de sa part attestées juridiquement. Il ne s'en tint bientôt plus là. Aux propos succédèrent les menaces, aux menaces les punitions corporelles du genre le plus dégradant. Sous prétexte d'une mauvaise fourniture, et sans l'avoir vérifié, il fit administrer la bastonnade au boucher de Baulmes obligé de s'enfuir à Orbe, et menacer du même traitement un citoyen revêtu d'emplois, qui était à la tête du service des vivres qu'il faisait marcher avec régularité et qui risque d'être compromis par là.

» Deux jeunes campagnards des environs du camp y étant allés un dimanche par curiosité, y reçurent l'un 50 coups de bâton, sous prétexte qu'il avait tenu des propos en faveur de la France ; l'autre 25, parce que celui-ci assurait que son camarade ne les avait pas tenus. Or si l'on sait de quel œil notre peuple envisage un pareil traitement, on peut se faire une idée de l'exaspération qu'il dut occasionner dans la contrée.

» De son côté, M. le colonel de Gady, apprenant que le juge de paix de Baulmes avait fait assigner un citoyen du canton suspecté d'avoir pris part à un désordre qui, occasionné par la présence d'un homme mal famé n'en devait pas moins être réprimé, M. de Gady donne à cette affaire une toute autre couleur que la véritable et écrit au juge de paix *qu'il prend cet homme sous sa protection et celle des armes de la Confédération et qu'il conseille très fort à M. le juge de paix de laisser tomber cette affaire*, s'arrogeant le droit de soustraire nos ressortissants et menaçant le juge qui oserait aller en avant.

» Agissant toujours d'après les mêmes préventions, au moment où notre bataillon, commandé par M. le Lt-Colonel Guiguer, arrivait à Yverdon où ses officiers allaient lui rendre leurs devoirs, M. de Gady, qui revenait à cheval et en garde-habit d'un dîner, les rencontre au milieu de la rue, les apostrophe de la manière la plus indécente sous prétexte que des soldats ne l'ont pas salué ; crie en termes grossiers qu'il les arrangerait et passe au galop en les menaçant. La plus profonde indignation s'empara de toute la ville et il fallut toute la prudence d'un chef de la troupe pour calmer celle que celle-ci ressentait.

» Ces faits existent. Ce ne sont pas des ouï-dire. Si nous eussions voulu croire aux ouï-dire, il n'est pas de jour que nous n'eussions à citer comme ayant été marqué par les propos les plus grossiers et les injures les plus caractérisées ; le tout énoncé publiquement dans le quartier-général de MM. de Gady et Girard, contre le canton, son gouvernement et ses habitans.

» Si la commission diplomatique se rappelle la première lettre que M. de Gady lui écrivit, elle ne s'étonnera peut-être pas trop de l'esprit qu'annonce toute cette conduite, et l'on le retrouvera d'une manière non moins marquante dans une autre lettre écrite à notre lieutenant (préfet) d'Yverdon, où, au sujet de l'arrestation d'un officier qu'il avait ordonnée, il ne parle que de faire fusiller.

» C'est ensuite de cette disposition que ces messieurs avaient eu soin de ne s'environner que des hommes qui, dans les tems orageux de nos révolutions, s'étaient montrés en constante opposition au gouvernement de Vaud. Ce parti, qui semblait éteint il y a un an, comme s'il eût été réchauffé par l'arrivée des troupes confédérales dans notre canton, se ranimant tout-à-coup, avait fait aussi de leur quartier son quartier-général. Il semblerait même qu'on avait organisé dans notre canton, sous l'apparence d'espionner l'ennemi un système d'espionnage et de délations intérieures qui tendait à rechercher non les actions, mais les pensées mêmes des habitans du canton pour en faire un crime et s'arroger le droit de punir prévotalement.

» De ce système de malveillance et de vexations étaient résultés un découragement chez les uns, même chez nos fonctionnaires, une exaspération chez les autres telle qu'il a fallu toute notre sollicitude, toute la confiance dont nous jouissons généralement parmi notre peuple, pour éviter quelque explosion. Mais les choses, sur la fin entre autres, étaient venues au point que nous allions vous envoyer une députation de notre sein, pour avoir l'honneur de vous annoncer que, si ces désordres n'étaient promptement réprimés, nous nous verrions dans le cas de les publier et de justifier ainsi les mesures que nous aurions été obligés de prendre pour le maintien de notre autorité.

» Aujourd'hui que les troupes confédérées nous ont quittés, nous abandonnons cette idée, mais nous avons dû vous prouver, très chers Confédérés, que lorsque nous nous sommes plaints, lorsque nous vous avons priés de vous prononcer sans délai sur les écarts du colonel Girard, notre démarche n'était dictée par aucun sentiment personnel ; il ne s'agissait ici ni de susceptibilité, ni de défiance déplacée. Ces propos du colonel Girard ne peuvent nous

atteindre. Mais voulait-on mettre un frein à ces abus, il fallait les réprimer à l'instant ; c'était le seul moyen de conserver l'harmonie et la bonne intelligence entre les autorités civiles et militaires, entre les habitans et le soldat. C'est le seul motif d'ordre public qui avait dicté nos plaintes et c'est ce que nos Confédérés ont paru méconnaître.

» Nous devons d'autant moins nous attendre d'être dans le cas de porter ces plaintes que des lettres que vous vous appellerez peut-être, ont, dans les commencements du séjour de ces messieurs, attesté l'accueil qu'eux et leurs troupes avaient reçu dans notre canton, du gouvernement et de leurs hôtes. Vous observerez d'ailleurs que, parmi ces chefs, il en est, et de ceux chez lesquels peut-être les préventions auraient pu être excusables, à qui nous n'avons eu que des éloges à donner.

» Très chers et fidèles Alliés et Confédérés, nous avons rempli avec loyauté tous nos devoirs de Confédérés, et si nous l'avons fait en aidant de tous nos efforts un système qui ne nous paraissait pas devoir être celui de la Suisse, ne devait-on peut-être pas nous en savoir à nous et à notre peuple d'autant plus de gré ? Quoiqu'il en soit, il nous reste la conscience d'avoir agi en vrais Suisses et nous souhaitons que jamais, dans aucun tems, quelqu'un des cantons ne se trouve mis à une pareille épreuve, ou que si cela lui arrive, il trouve dans l'autorité confédérale une garantie plus prompte et plus décidée contre les empiétements des corps armés.

» Nous avons l'honneur, très chers et fidèles Alliés et Confédérés, de vous renouveler les assurances de notre haute considération. »

Le landamman en charge,

(Signé) A. PIDOU.

12 juillet 1815.

Le chancelier,

(Signé) BOISOT.

(A suivre)

J. CART.

